Nations Unies S/PV.5680



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2007
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5680e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 23 mai 2007, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été établi par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 5680e séance, tenue à huis clos le 23 mai 2007, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation en Afghanistan".

Avec l'assentiment du Conseil et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité le représentant de l'Afghanistan à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

Comme convenu lors de consultations préalables et avec l'assentiment du Conseil, le Président a invité M. Tom Koenigs, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, à participer à l'examen de la question.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M. Koenigs.

M. Koenigs et les membres du Conseil ont eu un échange de vues. »

07-35575 (F) 230507 230507